

De Gallargues-le-Montueux à Vergèze

Dans ce secteur, le projet traverse la Plaine du Languedoc, puis la Plaine du Vistre, plaines agricoles offrant des vues lointaines interrompues par l'urbanisation à la périphérie des agglomérations et des villages. Les principaux enjeux du projet sont ici liés :

- à la présence de cours d'eau présentant de larges **zones inondables** (Vidourle, Rhony, Vistre), au sein desquelles des zones sensibles au risque d'inondation ont été identifiées,
- à la **ressource en eau** : franchissement de gravières constituant des affleurements de nappes souterraines exploitées pour l'alimentation en eau potable (captages publics et puits privés) également destinés à l'alimentation en eau potable ; franchissement du canal Philippe Lamour également utilisé pour l'alimentation en eau potable.



Les enjeux particuliers

Les engagements en faveur de l'environnement



1

Traversée de la **ZNIEFF du Vidourle**

- limitation des emprises des travaux au niveau de la ripisylve,
- réalisation des **défrichements hors périodes sensibles** pour les espèces présentes,
- dépôts de matériaux proscrits,
- **reconstitution de la ripisylve** en favorisant les techniques de génie végétal,
- aménagement des abords de l'ouvrage hydraulique de franchissement et des berges pour **assurer la transparence écologique** du projet pour la faune terrestre et semi-aquatique,
- **suivi** des libellules protégées et des populations de castors **avant, pendant et après les travaux**.



2

Traversée de la **zone inondable du Vidourle** - présence d'une zone sensible au risque d'inondation

Dans le cadre de la procédure de police de l'eau, réalisation d'**études détaillées** de dimensionnement des ouvrages de franchissement pour assurer la transparence hydraulique du projet en cas de crue, et la non-aggravation de la situation existante. Dans la zone sensible au risque d'inondation, **définition de l'exhaussement maximum** de la ligne d'eau en crue centennale dans le cadre de la procédure de police de l'eau en concertation avec les services instructeurs (DISE 30) et le comité d'experts.



3

Porte de la Petite Camargue

Définition des aménagements paysagers de la zone de croisement RN 113/RN 313, constituant la porte d'entrée de la Petite Camargue, en concertation avec les acteurs locaux.



4

Zone d'activités économiques

- **rétablissement des voies** de communication et des voies d'accès,
- **traitement de l'interface paysagère** entre le projet et la zone d'activités, en concertation avec les acteurs locaux



5

Traversée de la **zone inondable du Rhony** - présence de zones sensibles au risque d'inondation

Dans le cadre de la procédure de police de l'eau, réalisation d'**études détaillées** de dimensionnement des ouvrages de franchissement pour assurer la transparence hydraulique du projet en cas de crue, et la non-aggravation de la situation existante. Dans les zones sensibles au risque d'inondation, **définition de l'exhaussement maximum** de la ligne d'eau en crue centennale dans le cadre de la procédure de police de l'eau en concertation avec les services instructeurs (DISE 30) et le comité d'experts.



6

Franchissement du **Rhony, et Mas d'Etoile**, axes de déplacement de la grande faune

Aménagement de l'ouvrage hydraulique de franchissement du Rhony pour le passage de la grande faune, conformément aux recommandations du SETRA. Au niveau du Mas d'Etoile, **rétablissement des déplacements** par réalisation d'un ouvrage assurant le passage de la grande faune, conformément aux recommandations du SETRA.



7

Franchissement du **canal P. Lamour** et des **étangs de Vergèze** en lien avec la nappe exploitée pour l'alimentation en eau potable

Mise en œuvre de **mesures de prévention et d'intervention** en cas de pollution accidentelle définies par BRL dans son programme de sécurisation :
 • mise en place de dispositifs anti-déraillement,
 • mise en place de dispositifs permettant d'éviter tout rejet direct dans le canal,
 • élaboration d'un plan de secours et d'intervention d'urgence en concertation avec les services de l'Etat.



8

Zone des **gravières du Mas d'Arnaud**

Mise en œuvre d'un **plan de restauration écologique** dont les modalités seront définies à l'Avant-Projet Détaillé, pour compenser les effets du passage dans les gravières et dans les milieux naturels attenants (réimplantation de la Cistude, mesures favorisant la nidification du Guêpier d'Europe).



9

Passage à proximité du **château de Montcalm**, monument historique

Aménagement paysager spécifique au droit du château en concertation avec les services de l'Etat (Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine, Direction Régionale de l'Environnement...), dans l'objectif de préserver le périmètre du monument.



10

Franchissement de la **zone inondable du Vistre** - présence d'une zone sensible au risque d'inondation

Dans le cadre de la procédure de police de l'eau, réalisation d'**études détaillées** de dimensionnement des ouvrages de franchissement pour assurer la transparence hydraulique du projet en cas de crue, et la non-aggravation de la situation existante. Dans la zone sensible au risque d'inondation, **définition de l'exhaussement maximum** de la ligne d'eau en crue centennale dans le cadre de la procédure de police de l'eau en concertation avec les services instructeurs (DISE 30) et le comité d'experts.



11

Franchissement du **Vistre**, axe de déplacement de la grande faune

Aménagement de l'ouvrage hydraulique de franchissement du Vistre pour le passage de la grande faune, conformément aux recommandations du SETRA.